

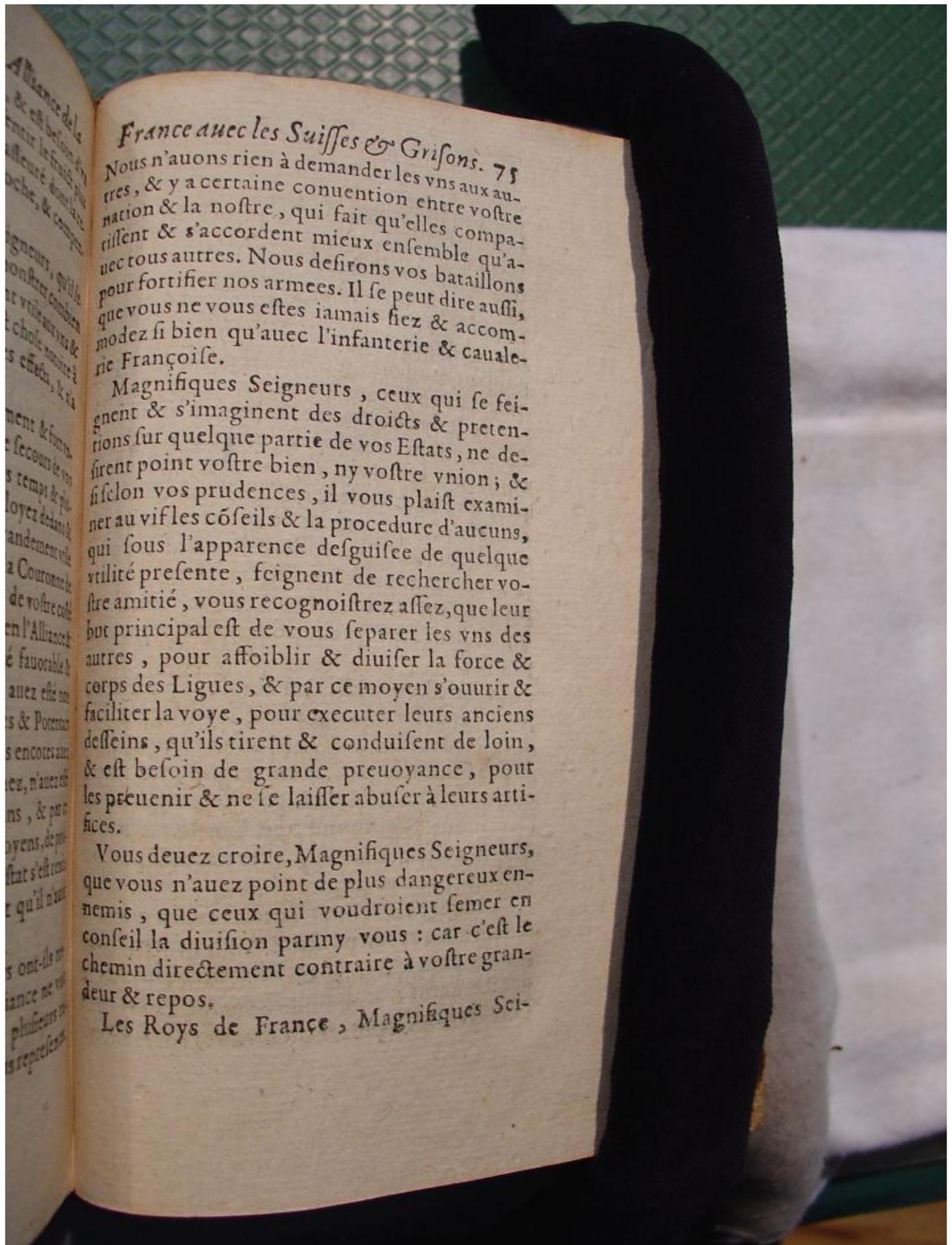
74 *Practiques contre l' Alliance de la*
cela ne peut estre si à coup, & est besoin d'un
peu de temps pour en ressentir le fruit plus
entier; mais c'est vn bien asseuré dont la re-
colte & la iouissance est proche, & la re-
spera la longue attente.

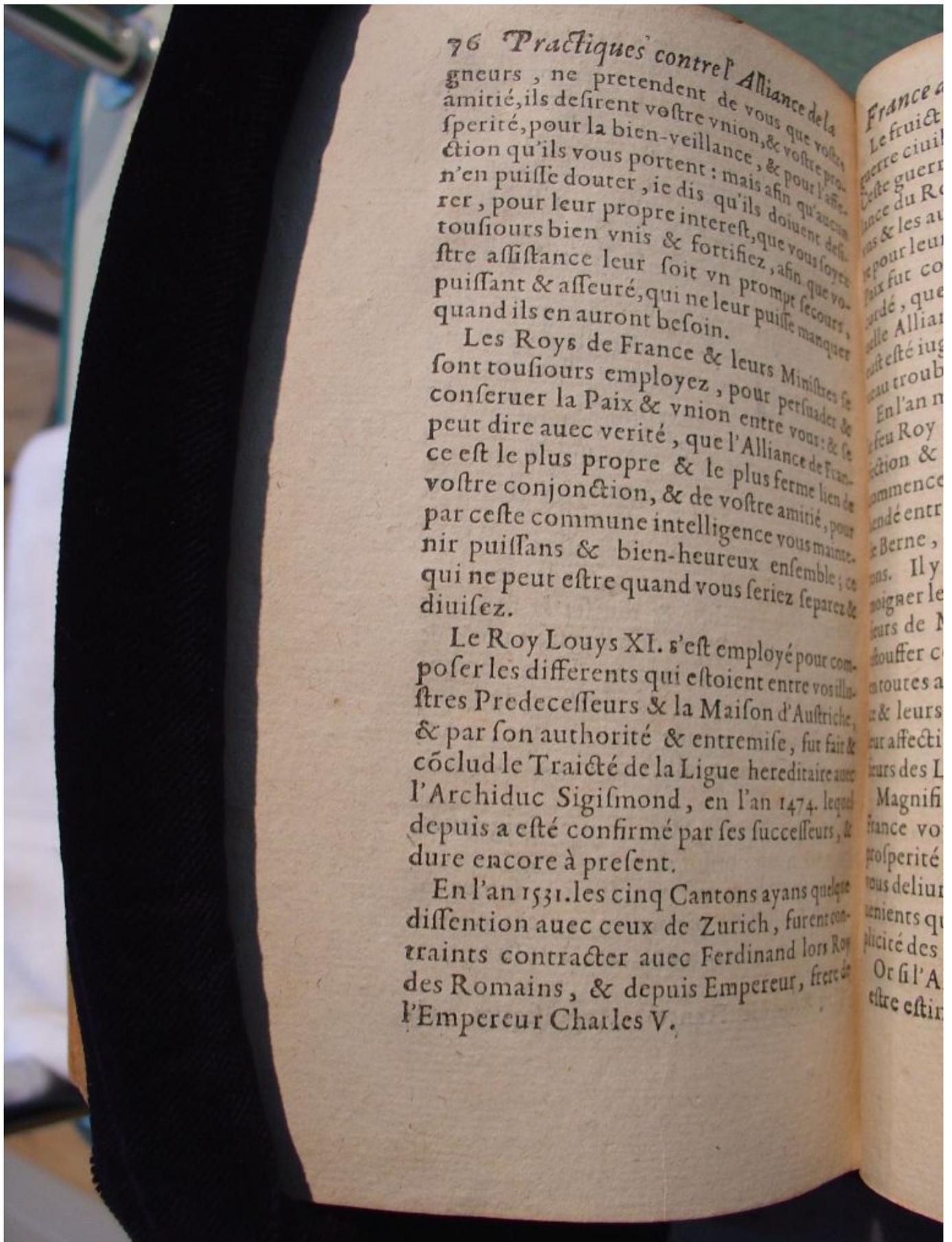
L'estime, Magnifiques Seigneurs, qu'il se-
roit superflu de vouloir demonstret combien
ceste Alliance a esté cy-deuant vtile aux vns &
aux autres, d'autant que c'est chose notable à
tous, qui se manifeste par les effets, & n'a
besoin de preuue.

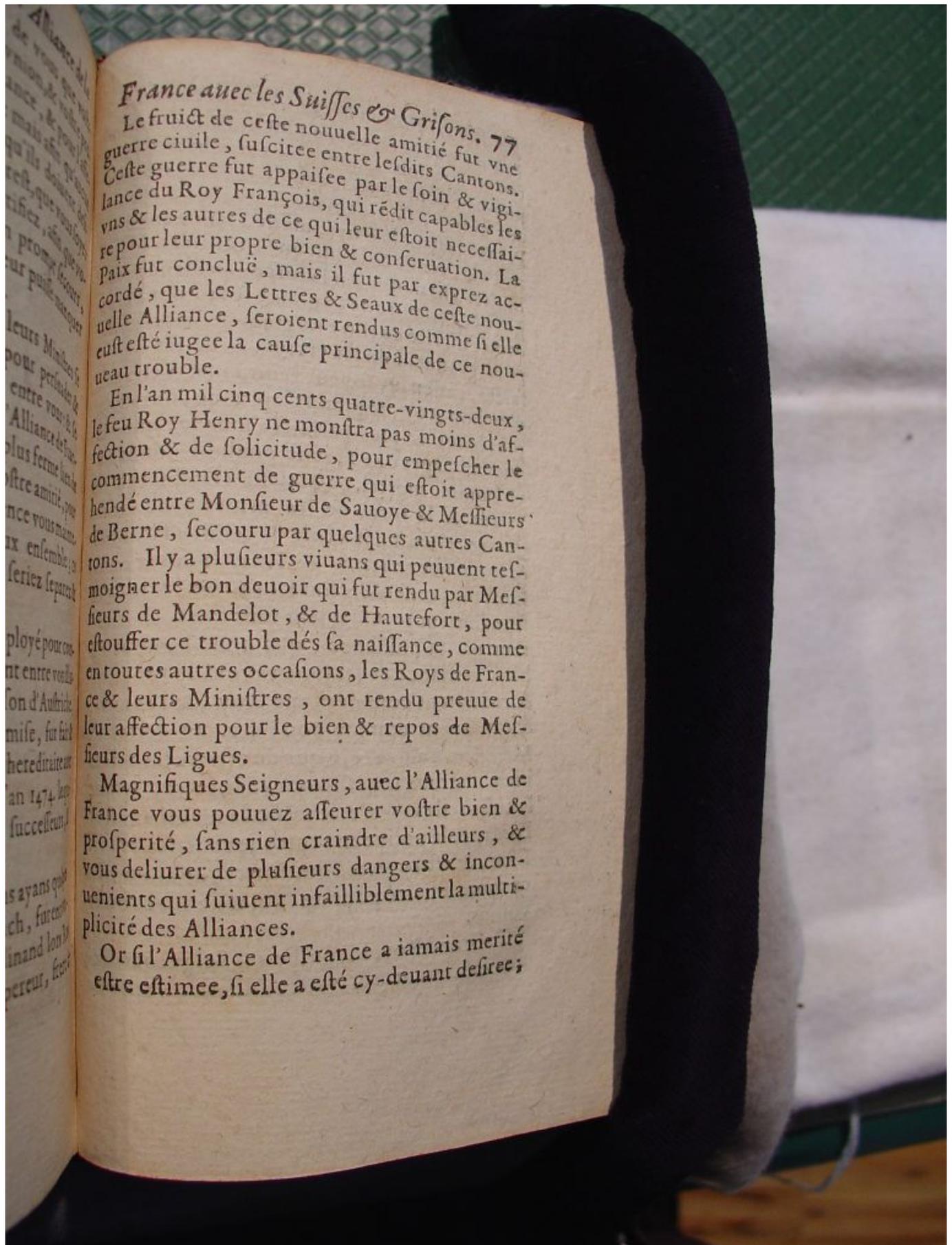
Nous recognoissons librement & fort volon-
tiers, que l'assistance & le secours de vos
gens de guerre, qui en diuers temps & plu-
sieurs occasions ont esté employez dedans &
dehors le Royaume, a esté grandement vtile
pour le secours des Roys & de la Couronne de
France. Je m'asseure aussi que de vostre costé
vous recognoissez assez combien l'Alliance de
l'amitié de France vous a esté fauorable &
propice, depuis laquelle vous auez esté non
seulement respectez des Princes & Potentats
qui vous sont plus voisins, mais encores auez
esté recherchez des plus esloignez, n'auetz esté
molestez n'y attaquez d'aucuns, & par ce
moyen vous estes accrus de moyens, de pou-
uoir & d'autorité, & vostre Estat s'est rendu
plus heureux & plus florissant qu'il n'auoit
iamais esté.

Aussi vos sages Predecesseurs ont-ils res-
bien iugé, que nulle autre Alliance ne pou-
pouuoit estre si commode pour plusieurs rai-
sons, que vous sçaurez bien vous représenter.

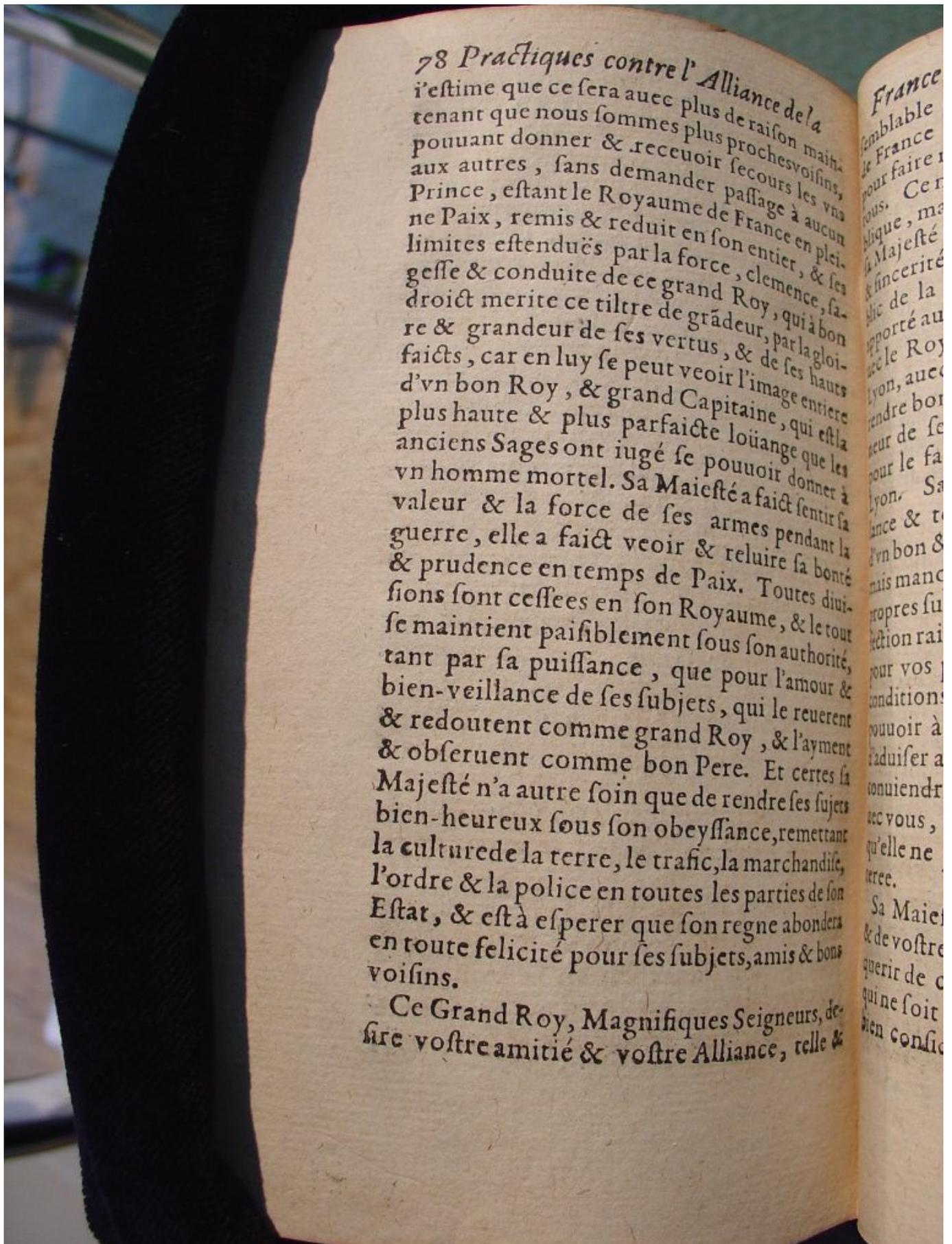
France avec
Nous n'auons
tres, & y a cer-
tation & la n-
cillent & s'ac-
uec tous autre
pour fortifier
que vous ne v-
modez si bien
ne François
Magnifique
gent & s'in-
trons sur que
sirent point
selon vos p-
ner au vif les
qui sous l'a-
vilité prese-
tre amitié,
not principa-
autres, pou-
corps des Li-
faciliter la v-
desseins, qu-
de est beso-
les preuenir
ices.
Vous deu-
que vous n-
nemis, qu-
conseil la c-
chemin dire-
deur & rep-
Les Roy







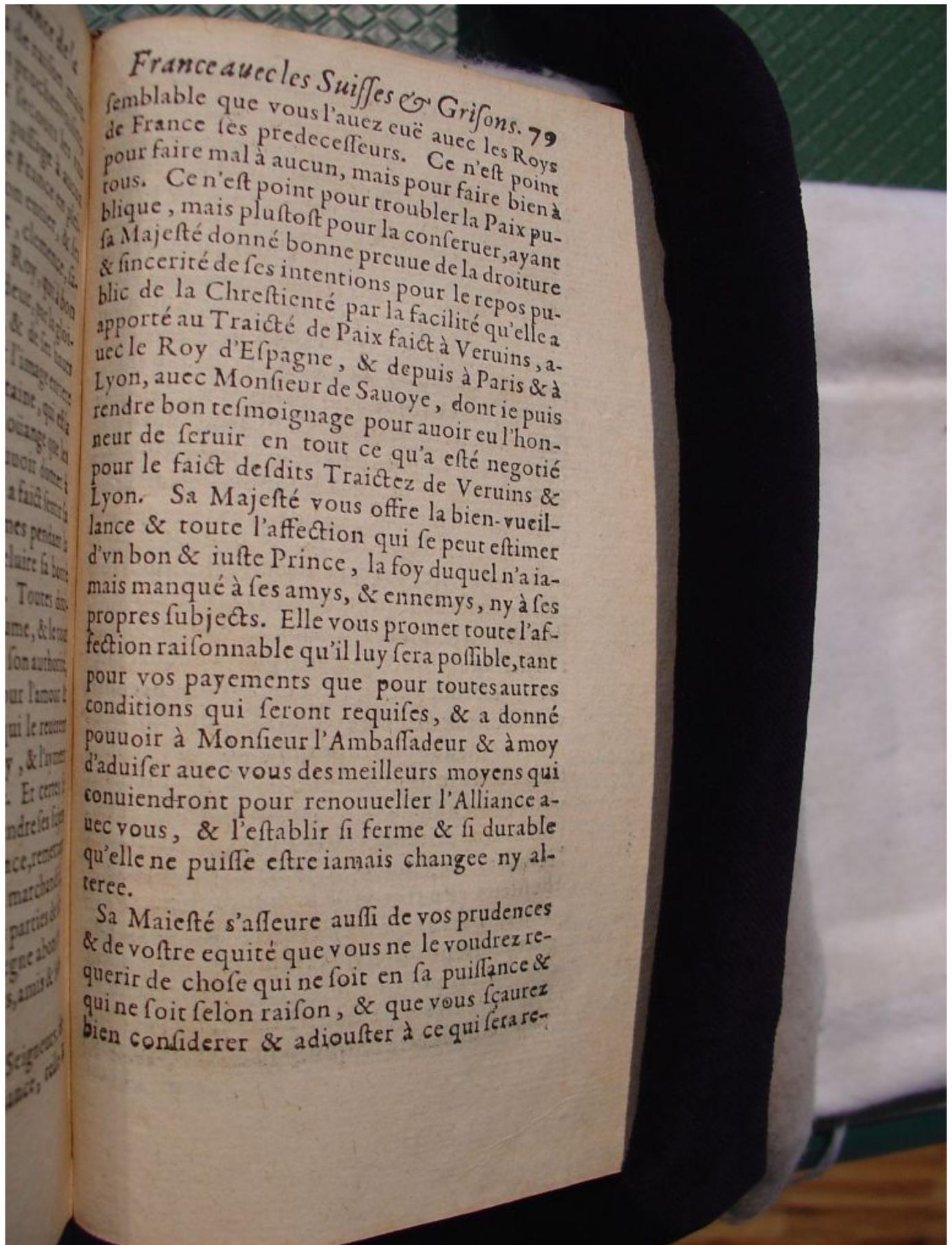
Memoires_078.jpg



78 *Practiques contre l'Alliance de la*
i'estime que ce sera avec plus de raison main-
tenant que nous sommes plus proches voisins,
pouuant donner & receuoir secours les vns
aux autres, sans demander passage à aucun
Prince, estant le Royaume de France à aucun
ne Paix, remis & reduit en son entier en plei-
limites estenduës par la force, clemence, & sea-
gesse & conduite de ce grand Roy, qui à bon
droict merite ce tiltre de grâdeur, par la bon-
re & grandeur de ses vertus, & de ses gloi-
faits, car en luy se peut veoir l'image entiere
d'vn bon Roy, & grand Capitaine, qui est la
plus haute & plus parfaicte loüange que les
anciens Sages ont iugé se pouuoir donner à
vn homme mortel. Sa Maieité a faict sentir sa
valeur & la force de ses armes pendant sa
guerre, elle a faict veoir & reluire sa bonté
& prudence en temps de Paix. Toutes diui-
sions sont cessees en son Royaume, & le tout
se maintient paisiblement sous son autorité,
tant par sa puissance, que pour l'amour &
bien-veillance de ses subjets, qui le reuerent
& redoutent comme grand Roy, & l'ayment
& obseruent comme bon Pere. Et certes sa
Maieité n'a autre soin que de rendre ses subjets
bien-heureux sous son obeyssance, remettant
la culture de la terre, le trafic, la marchandise,
l'ordre & la police en toutes les parties de son
Estat, & est à esperer que son regne abondera
en toute felicité pour ses subjets, amis & bons
voisins.

Ce Grand Roy, Magnifiques Seigneurs, de-
sire vostre amitié & vostre Alliance, telle &

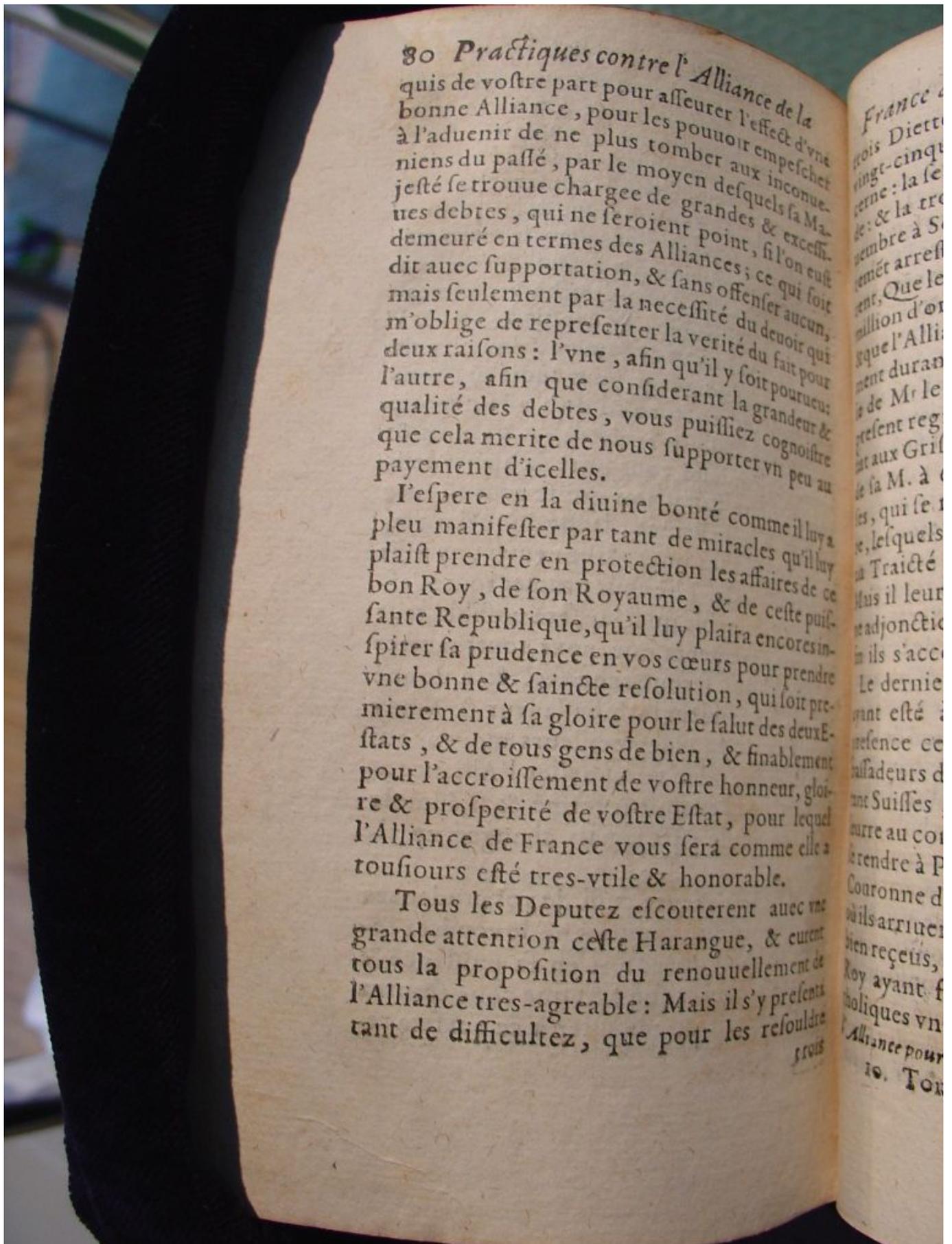
France
semblable
de France
pour faire
vous. Ce r
blique, ma
la Majesté
& sincerité
blic de la
apporté au
ce le Roy
Lyon, avec
rendre bon
neur de se
pour le fa
Lyon. Sa
ance & t
d'vn bon &
mais manc
propres su
lection rai
pour vos
condition
pouuoir à
l'aduiser a
conuiendr
ec vous,
qu'elle ne
eree.
Sa Maie
& de vostre
querir de c
qui ne soit
bien confic

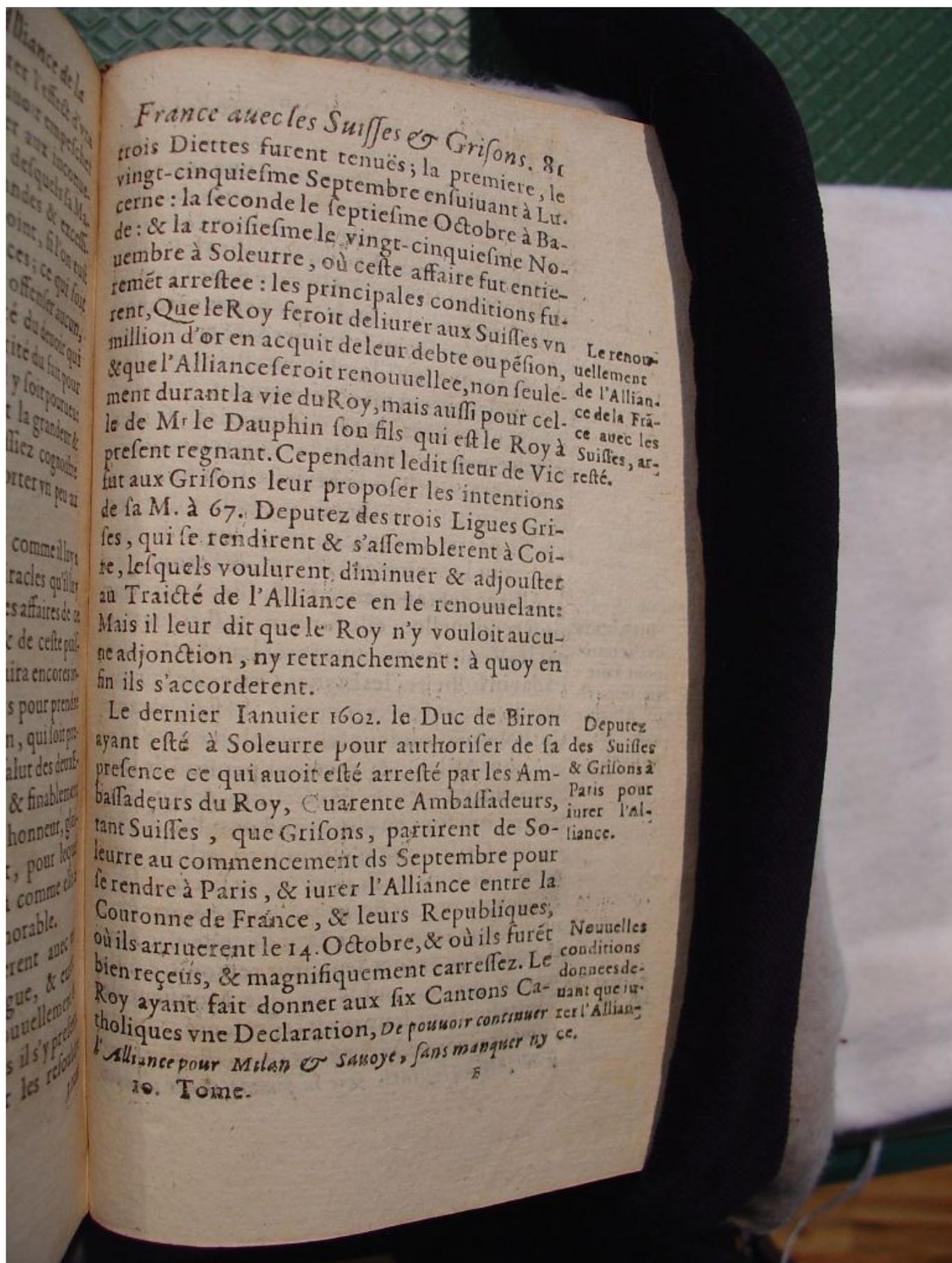


France avec les Suisses & Grisons. 79
semblable que vous l'avez eüe avec les Roys
de France ses predecesseurs. Ce n'est point
pour faire mal à aucun, mais pour faire bien à
tous. Ce n'est point pour troubler la Paix pu-
blique, mais plustost pour la conseruer, ayant
sa Majesté donné bonne preuue de la droiture
& sincerité de ses intentions pour le repos pu-
blic de la Chrestienté par la facilité qu'elle a
apporté au Traicté de Paix faict à Veruins, a-
uec le Roy d'Espagne, & depuis à Paris & à
Lyon, avec Monsieur de Sauoye, dont ie puis
rendre bon tesmoignage pour auoir eu l'hon-
neur de seruir en tout ce qu'a esté negocié
pour le faict desdits Traictéz de Veruins &
Lyon. Sa Majesté vous offre la bien-vueil-
lance & toute l'affection qui se peut estimer
d'un bon & iuste Prince, la foy duquel n'a ia-
mais manqué à ses amys, & ennemys, ny à ses
propres subjects. Elle vous promet toute l'af-
fection raisonnable qu'il luy sera possible, tant
pour vos payemens que pour toutes autres
conditions qui seront requises, & a donné
pouuoir à Monsieur l'Ambassadeur & à moy
d'aduiser avec vous des meilleurs moyens qui
conuiendront pour renoueller l'Alliance a-
uec vous, & l'establir si ferme & si durable
qu'elle ne puisse estre iamais changee ny al-
teree.

Sa Maiesté s'asseure aussi de vos prudences
& de vostre equité que vous ne le voudrez re-
querir de chose qui ne soit en sa puillance &
qui ne soit selon raison, & que vous scaurez
bien considerer & adiouster à ce qui sera re-

Memoires_080.jpg





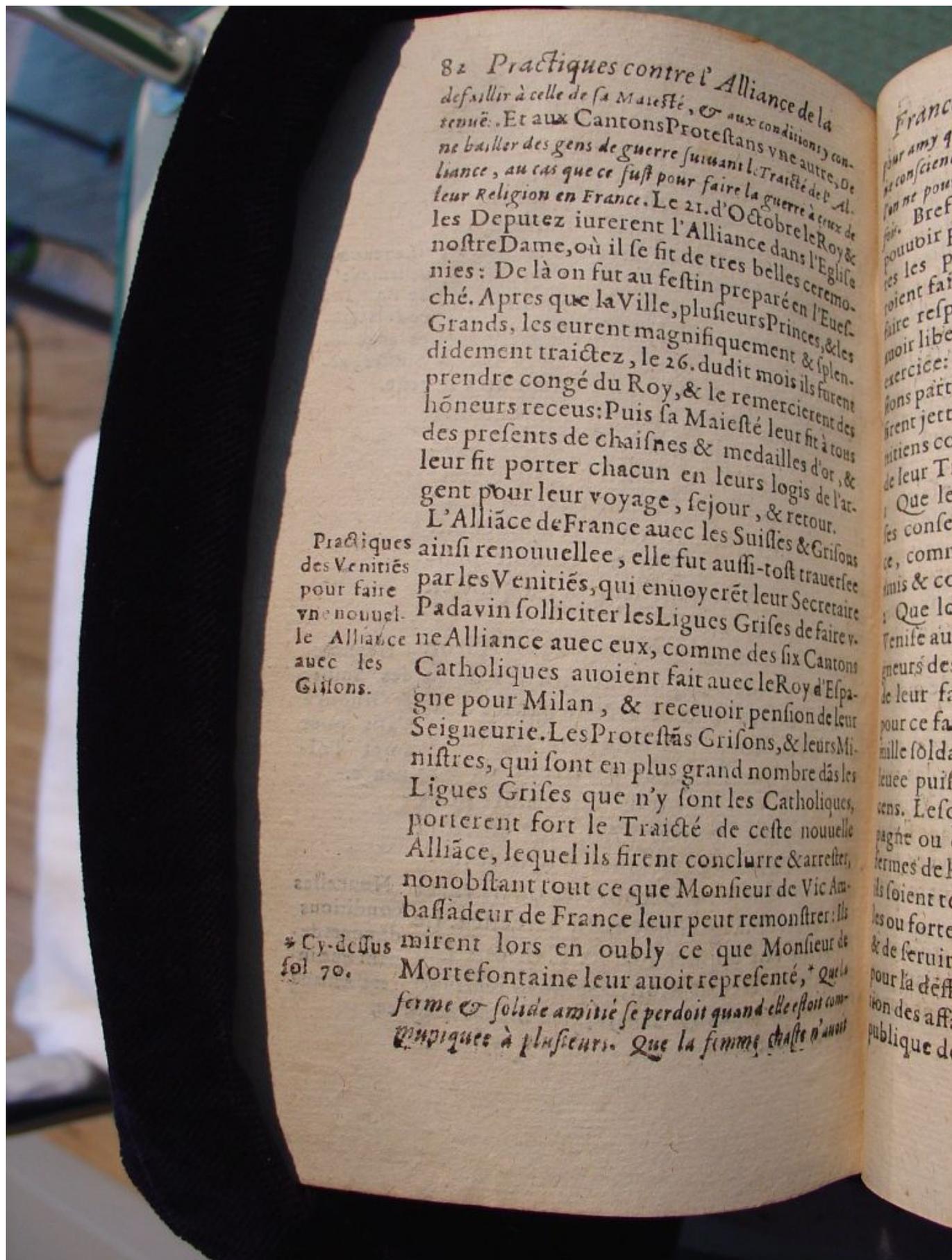
France avec les Suisses & Grisons. 81
trois Diettes furent tenuës; la premiere, le
vingt-cinquesime Septembre ensuiuant à Lu-
cerne: la seconde le septiesime Octobre à Lu-
de: & la troiesime le vingt-cinquesime No-
uembre à Soleurre, où ceste affaire fut entie-
remēt arrestee: les principales conditions fu-
rent, Que le Roy feroit deliurer aux Suisses vn
million d'or en acquit de leur dette ou pëtion,
& que l'Alliance seroit renouvellee, non seule-
ment durant la vie du Roy, mais aussi pour cel-
le de Mr le Dauphin son fils qui est le Roy à
present regnant. Cependant ledit sieur de Vic
fut aux Grisons leur proposer les intentions
de sa M. à 67. Deputez des trois Ligues Gri-
ses, qui se rendirent & s'assemblerent à Coi-
te, lesquels voulurent diminuer & adjouster
au Traicté de l'Alliance en le renouvelant:
Mais il leur dit que le Roy n'y vouloit aucu-
ne adjonction, ny retranchement: à quoy en
fin ils s'accorderent.

Le dernier Ianuier 1602. le Duc de Biron
ayant esté à Soleurre pour authoriser de sa
presence ce qui auoit esté arresté par les Am-
bassadeurs du Roy, Quarante Ambassadeurs,
tant Suisses, que Grisons, partirent de So-
leurre au commencement ds Septembre pour
se rendre à Paris, & iurer l'Alliance entre la
Couronne de France, & leurs Republicques,
où ils arriuerent le 14. Octobre, & où ils furent
bien receus, & magnifiquement carressez. Le
Roy ayant fait donner aux six Cantons Ca-
tholiques vne Declaration, De pouuoir continuer
l'Alliance pour Milan & Saouye, sans manquer ny ce.

Le renou-
uellement
de l'Allian-
ce de la Frâ-
ce avec les
Suisses, ar-
resté.

Deputez
des Suisses
& Grisons à
Paris pour
iurer l'Al-
liance.

Nouvelles
conditions
donnees de-
uant que iu-
rer l'Allian-
ce.

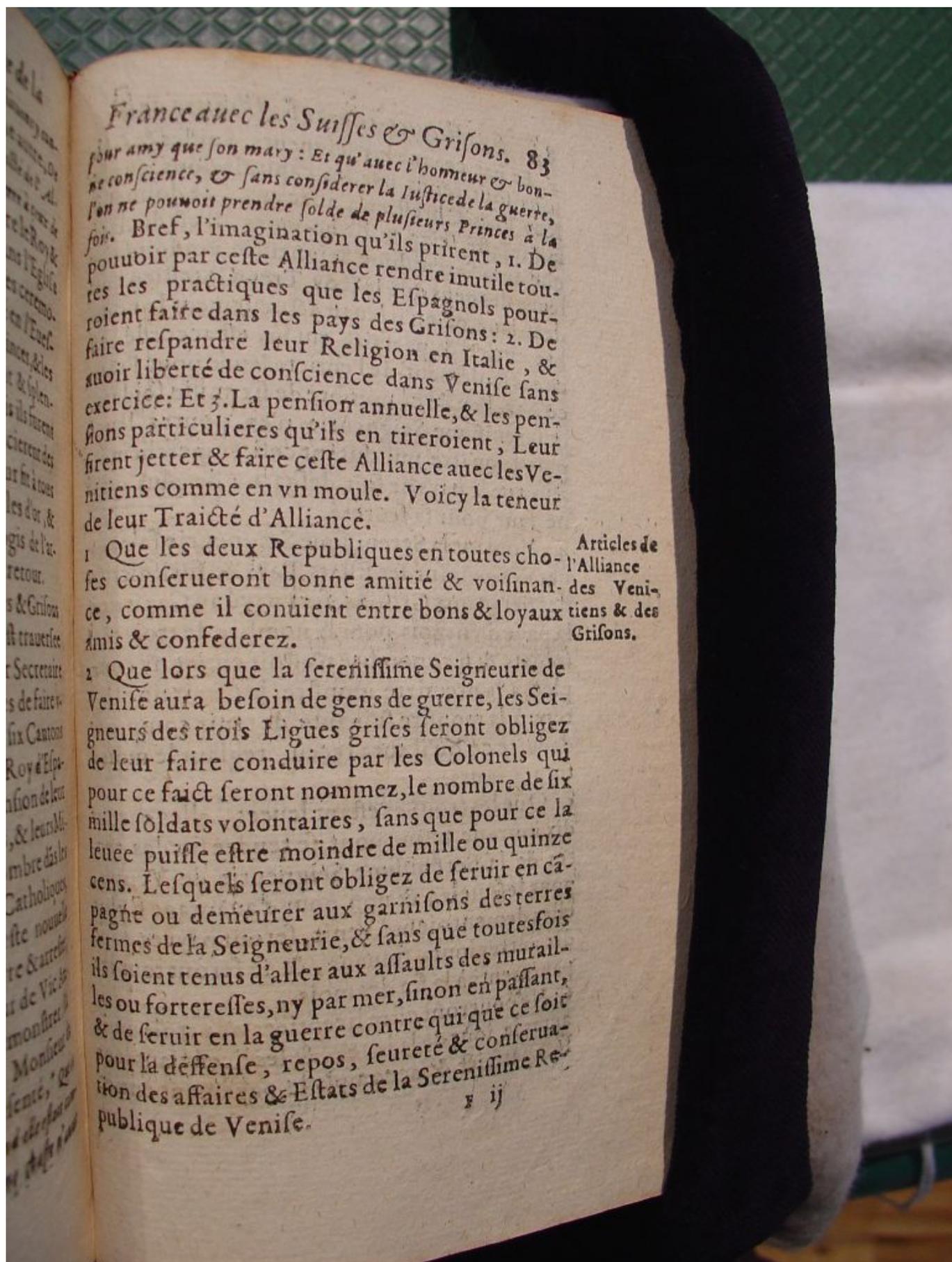


82 *Practiques contre l' Alliance de la*
def, allir à celle de sa Maieſté, & aux conditions y con-
tenuë. Et aux Cantons Proteſtans vne autre, de
ne bailler des gens de guerre ſuuant le Traicté de l' Al-
leur Religion en France. Le 21. d' Octobre le Roy & ceux de
les Deputez iurerent l' Alliance dans l' Eglise
noſtre Dame, où il ſe fit de tres belles ceremonies:
De là on fut au feſtin préparé en l' Eueſché. Apres que
la Ville, pluſieurs Princes, & les Grands, les eurent
magnifiquement & ſplendidement traittez, le 26. dudit
mois ils furent prendre congé du Roy, & le remercièrent
de ſes honneurs receus: Puis ſa Maieſté leur fit à tous
des prezents de chaines & medailles d' or, & leur fit
porter chacun en leurs logis de l' argent pour leur
voyage, ſejour, & retour.

Practiques des Venitiés pour faire vne nouvelle Alliance avec les Grisons.

ainsi renouvellee, elle fut auſſi-toſt trauctee par les Venitiés, qui enuoyerēt leur Secretaire Padavin ſolliciter les Liges Griſes de faire vne Alliance avec eux, comme des ſix Cantons Catholiques auoient fait avec le Roy d' Espagne pour Milan, & receuoir penſion de leur Seigneurie. Les Proteſtans Griſons, & leurs Miniſtres, qui ſont en plus grand nombre dās les Liges Griſes que n'y ſont les Catholiques, porterent fort le Traicté de ceſte nouvelle Alliance, lequel ils firent conclurre & arreſter, nonoſtant tout ce que Monsieur de Vic Ambaſſadeur de France leur peut remonſtrer: Ils mirent lors en oubly ce que Monsieur de Mortefontaine leur auoit representé, * Que la ferme & ſolide amitié ſe perdoit quand elle eſtoit communiquée à pluſieurs. Que la femme chaſte n' auoit

* Cy-deſſus fol 70.



France avec les Suisses & Grisons. 83
pour amy que son mary : Et qu'avec l'honneur & bon-
ne conscience, & sans considerer la iustice de la guerre,
l'on ne pouvoit prendre solde de plusieurs Princes à la
foi. Bref, l'imagination qu'ils prirent, 1. De
pouuir par ceste Alliance rendre inutile tou-
tes les pratiques que les Espagnols pour-
roient faire dans les pays des Grisons: 2. De
faire respandre leur Religion en Italie, &
auoir liberté de conscience dans Venise sans
exercice: Et 3. La pension annuelle, & les pen-
sions particulieres qu'ils en tireroient, Leur
firent jetter & faire ceste Alliance avec les Ve-
nitienens comme en vn moule. Voicy la teneur
de leur Traicté d'Alliance.

1 Que les deux Republiques en toutes cho-
ses conserueront bonne amitié & voisinan-
ce, comme il conuient entre bons & loyaux
amis & confederez.

Articles de
l'Alliance
des Veni-
tiens & des
Grisons.

2 Que lors que la serenissime Seigneurie de
Venise aura besoin de gens de guerre, les Sei-
gneurs des trois Lignes grises seront obligez
de leur faire conduire par les Colonels qui
pour ce fait seront nommez, le nombre de six
mille soldats volontaires, sans que pour ce la
leuee puisse estre moindre de mille ou quinze
cents. Lesquels seront obligez de seruir en câ-
pagne ou demeurer aux garnisons des terres
fermes de la Seigneurie, & sans que toutesfois
ils soient tenus d'aller aux assaults des murail-
les ou forteresses, ny par mer, sinon en passant,
& de seruir en la guerre contre qui que ce soit
pour la deffense, repos, seureté & conserua-
tion des affaires & Estats de la Serenissime Re-
publique de Venise.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan